

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 04 avril 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M. VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE – JOLLIVET
– BOUNIARD – CORNET – EUVRARD - GAUTHIER – PIQUEMAL.**

**Excusés : Mme LEBRAT a donné procuration à M. GAUTHIER.
Mme GRENIER a donné procuration à M. TESTON.**

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD

M. Philippe EUVRARD a été élu secrétaire.

Objet : Retrait de la délibération N° 2017/09 sur le maintien de l'instruction des Cartes Nationales d'Identité.

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet a fait des observations par courrier du 10.03.2017 sur la délibération N° 2017/09 portant sur le maintien de l'instruction des Cartes Nationales d'Identité par la commune.

Le préfet demande le retrait de cette délibération car cette mission est accomplie par le maire en tant qu'agent de l'Etat et ne relève donc pas de la libre administration des collectivités territoriales. En effet, la commune d'ALBA LA ROMAINE ne peut s'opposer à la mise en œuvre de cette réforme initiée par l'Etat dont l'entrée en vigueur a été généralisée à l'ensemble des départements en 2017.

.../...

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal décide :
- De retirer la délibération N° 2017/09 sur le maintien de l'instruction des Cartes Nationales d'Identité.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 12 avril 2017.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 13 avril 2017.
LE MAIRE,
André VOLLE.

